



**PREAVIS DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL GENERAL DE VUFFLENS-LE-CHATEAU**

N° 04/06/19

Objet : Chemin de Fontenailles, réfection, éclairage public, demande d'un crédit de construction de CHF. 280'000.-

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. PREAMBULE

Le quartier résidentiel de Fontenailles compte 9 parcelles, 15 bâtiments dont 4 construits récemment. Il est desservi par le chemin éponyme depuis la route du Village (RC67 C-S, route cantonale en traversée).

Le chemin de Fontenailles, domaine public communal de 4.00 m de largeur, figure sur les plans du remaniement parcellaire du Grand Syndicat AF 1965-1971. En 1976-78, le secteur Sorecort – Fontenailles a fait l'objet de travaux d'équipement en assainissement (collecteurs) en vue de sa viabilisation. Selon toute vraisemblance, l'aménagement du chemin de Fontenailles tel qu'il se présente aujourd'hui pourrait dater de cette époque. Les 6 villas jumelles bâties sur les parcelles 90, 414 et 415 ont été construites en 1995-98.

D'une largeur de 3.00 m, sur ~160 m de longueur, la chaussée est constituée d'un revêtement bitumineux monocouche très abimé. La fondation de la chaussée semble déficiente, en regard de l'affaissement des bords de route. L'évacuation des eaux de ruissellement est effectuée par 2 gueulards et une grille (extrémité nord), situés à droite en descendant.

Partant des constats que toutes les parcelles du quartier sont bâties et de l'état de précarité du revêtement bitumineux, la Municipalité a programmé la réfection complète et la modernisation de cette desserte avec la mise en place d'un éclairage public.

En date du 01.10.2018, la Municipalité a confié un mandat d'étude de réfection du chemin de Fontenailles à un bureau d'ingénieurs

2. PROJET

2.1 Infrastructure

L'examen du PGEE¹ indique la nécessité de remplacer le collecteur EC (eaux claires) du ch. de Fontenailles. En janvier 2019, sur mandat directe de la Municipalité, un nettoyage, curage, puis un contrôle de canalisations par télévidéo ont été effectués sur le tronçon de collecteur en question.

Le collecteur est constitué en majorité de tuyau drainant en terre cuite DN 150 mm. Cet ouvrage doit probablement dater d'avant 1960. Les travaux envisagés en surface et la nécessité d'entretien à futur imposent de procéder à son remplacement par un tube PP² (polypropylène) DN200 sur 117 m, comprenant trois chambres de visite équipées de grilles d'évacuation des eaux de ruissellement ainsi qu'un caillebotis au bas du chemin.

¹ PGEE Plan général de l'évacuation des eaux

² PP polypropylène

Le réseau EU (eaux usées) chemine dans les parcelles de gauche en descendant, puis se raccorde sur le collecteur ERM - Sorecort. Ces ouvrages ne sont pas impactés par les travaux dans le sens où ils se situent hors du périmètre de la réfection.

Les Services industriels (Eau potable – AVM, Gaz - Cosvegaz SA, Electricité - Romande Energie SA, Télé-réseau - UPC SA, Téléphone - Swisscom SA) ont été préalablement consultés et un ultime contact aura lieu le moment venu tout en précisant qu'après réfection, un moratoire de 10 ans sera imposé quant à l'ouverture de fouilles dans la route rénovée.

2.2 Superstructure, réfection de chaussée, éclairage public

L'état précaire (avéré) des bords et de la chaussée implique de procéder au remplacement intégral du revêtement avec un contrôle de la portance et un renforcement de la fondation routière. Le gabarit existant de 3.00 m de largeur sera reconduit sans changement. Le dévers sera orienté du côté « droite en descendant ». Sur ce même côté, les eaux de ruissellement seront conduites jusqu'aux points de récolte, par une bordure type Etat ou un rang de pavés (au droit des accès privés).

La nouvelle chaussée et les surfaces bordières de raccordement seront traitées à l'identique. Elles totalisent 720 m².

La fondation et le revêtement seront dimensionnés pour un trafic T2 (0 à 30 poids lourd/jour) soit :

| | | |
|--|------------------------|---------------|
| Couche de roulement | AC 11 N, mono - couche | 70 mm |
| <u>Fondation, existante ou renforcée</u> | <u>GNT 0-45</u> | <u>450 mm</u> |
| Total | | 520 mm |

2.3 Organisation, phasage, étapage

Les travaux seront en principe coordonnés avec ceux de la réfection de la route du Village (RC67, en traversée, préavis 01/03/19).

Le chemin de Fontenailles (chaussée revêtue en bitume) se termine en cul-de-sac au droit de l'entrée de la parcelle 285. Depuis là, le domaine public communal se poursuit par un chemin herbeux sur 110 m, jusqu'à l'extrémité du ch. de Sorecort, qui se raccorde sur la RC67. Compte tenu de cette particularité et de l'étroitesse du chemin à réfectionner, une piste carrossable (géotextile et grave largeur 3.00 m ép. 0.40 m) sera aménagée à titre d'accès provisoire pour les bordiers durant le chantier. Ladite piste sera retirée dès la fin des travaux.

2.4 Enquête publique, cadre légal

Le projet a été présenté aux bordiers concernés, au cours de la séance du 4 avril 2019 tenue en présence de la Municipalité et du mandataire technique.

Un éclairage public devait être aménagé selon le même type que pour les autres quartiers de la commune. 6 candélabres (luminaire de type Montmartre ou analogue posé sur mât de 4.50 m) devaient être installés sur le bord droite du chemin en descendant. Le raccordement devait s'effectuer sur le réseau existant de la rue du Village.

L'accord de tous les propriétaires des fonds touchés par la pose des candélabres n'ayant pas pu être obtenu, la Municipalité a dû renoncer à installer un éclairage public pour ce chemin. Profitant cependant des travaux, un tube en attente sera posé malgré tout.

Le projet a été soumis à l'enquête publique, du 24 avril au 23 mai 2019, selon la loi et sur les routes (art. 13 al 2). Cette procédure a provoqué 3 remarques - propositions (plutôt des observations) et 1 opposition.

Les 3 observations soulevées seront partiellement prises en compte dans le sens de l'amélioration du projet. L'opposition a été retirée par courrier du 23 mai 2019 à la suite d'une séance de conciliation.

3. ASPECT FINANCIER

Les travaux ont été mis en soumission conformément à la loi sur les marchés publics. Le devis général est basé sur les prix des premiers soumissionnaires - adjudicataires. La part des travaux divers et imprévus est estimée à 10%. Le montant total des travaux (TTC) y compris honoraires se monte à **CHF 280'000.-**. Le devis détaillé par postes se présente comme suit :

| | | |
|--|------------|------------------|
| Génie civil, collecteur | CHF | 65'000.- |
| Génie civil, superstructure | CHF | 132'000.- |
| Génie électrique, pose tubes en attente | CHF | 5'000.- |
| Travaux annexes, marquage-signalisation, contrôle TV, abornement | CHF | 21'000.- |
| Procédure d'autorisation | CHF | 1'500.- |
| Divers et imprévus ~10% | CHF | 22'500.- |
| Honoraires de l'ingénieur civil | CHF | 33'000.- |
| Montant total (TTC) | CHF | 280'000.- |

Le financement de ces travaux pourrait être assuré par la trésorerie courante ou si nécessaire par un emprunt de maximum CHF 280'000.- aux conditions les plus favorables.

Ce montant sera amorti en 30 ans.

4. CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de vous prier de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE VUFFLENS-LE-CHATEAU

- vu le préavis municipal N° 04/06/19 de la Municipalité,
- entendu le rapport de la commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'approuver la réfection du chemin de Fontenailles
2. d'accorder à la Municipalité le crédit de construction de CHF 280'000.-
3. d'autoriser la Municipalité à financer ce montant par la trésorerie courante ou d'emprunter cette somme si nécessaire
4. de laisser à la Municipalité le libre choix de l'établissement et fixer les meilleures conditions de cet emprunt
5. d'amortir ce montant sur 30 ans
6. de prendre note que ces travaux n'entraîneront aucune charge d'exploitation supplémentaire

Annexes : 1 plan superstructure, 1 coupe type

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 27 mai 2019

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :



A.-C. Ganshof

La Secrétaire :



M. Treyvaud



Adopté par le Conseil général dans sa séance du 24 juin 2019

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président :

Ph. Stalder

Le Secrétaire :

A. Etchegaray



COMMUNE DE VUFFLENS-LE-CHATEAU
CHEMIN DE FONTENAILLES

**REFECTION DE REVETEMENT
 ECLAIRAGE PUBLIC**

PLAN NO

116 556.001-01

FORMAT
A4 (L) 210 x 297

DATE
11/05/2021

ECHELLE
1:500

02.10.2018

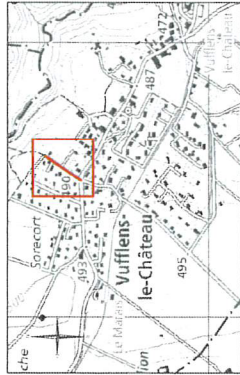
ATH

RCX

04.02.2019

RCX

**SITUATION
 SUPERSTRUCTURE**

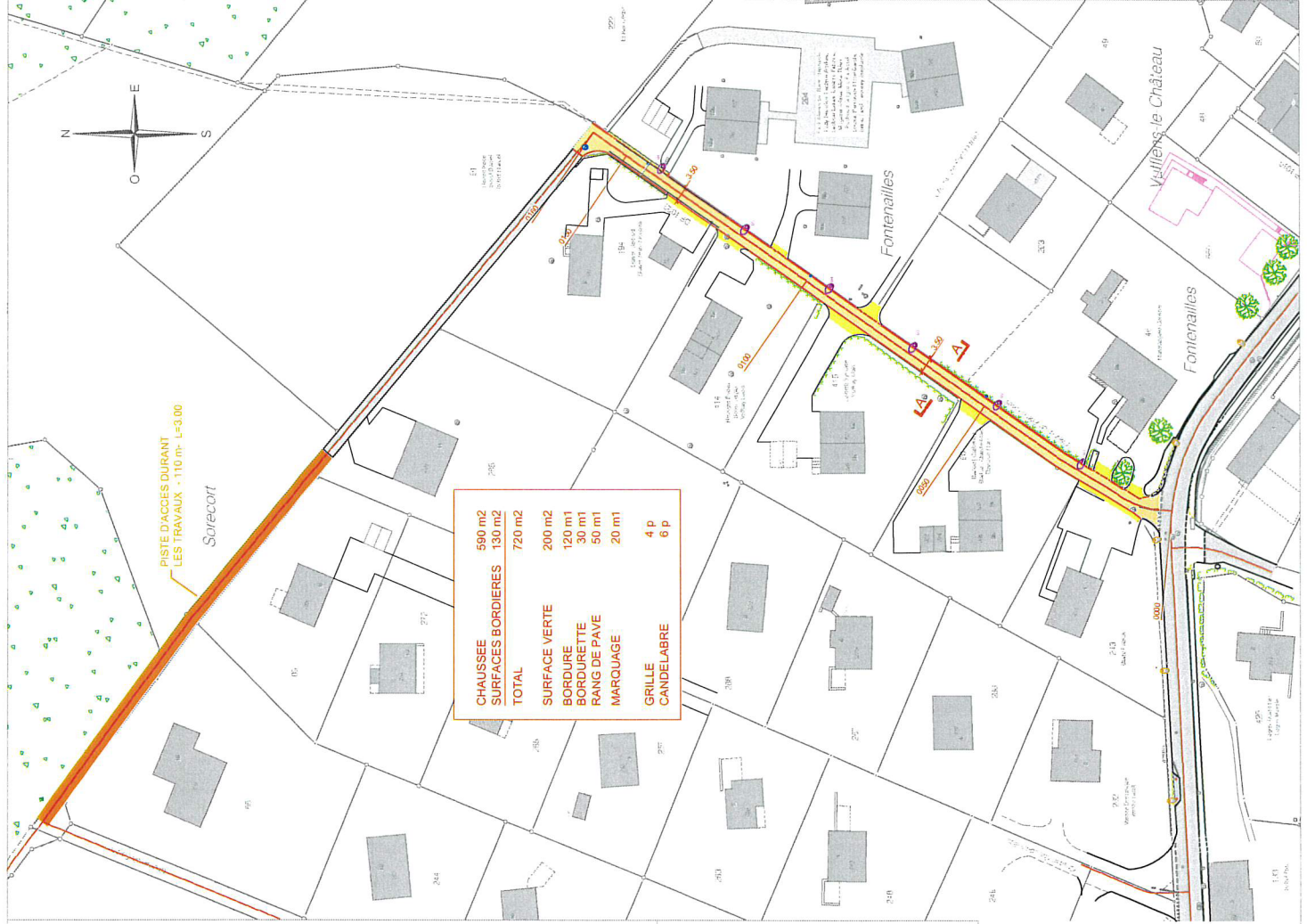
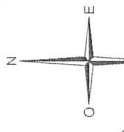


BBHN SA
 ARCHITECTE - INGENIEUR - GEOMETRE
 116556.001-01

| | |
|--------------------|--------------------------|
| CHAUSSEE | 500 m ² |
| SURFACES BORDIERES | 130 m ² |
| TOTAL | 720 m² |
| SURFACE VERTE | 200 m ² |
| BORDURE | 120 m ¹ |
| BORDURETTE | 30 m ¹ |
| RANG DE PAVE | 50 m ¹ |
| MARQUAGE | 20 m ¹ |
| GRILLE | 4 p |
| CANDELABRE | 6 p |

PISTE D'ACCES DURANT
 LES TRAVAUX - 110 m - L=3.00

Sorecort



LEGENDE

Elements superstructure

- | | | | |
|----------|-----------|---------|------------------------------------|
| Existant | A demolir | Projete | Chaussee |
| | | | Chemin pignon et trottoir |
| | | | Surface aménagement, surface verte |
| | | | Surface bordure de raccordement |
| | | | Bordure type Etat |
| | | | Rang de pavés |
| | | | Bordurette |
| | | | Hectométrage projet |
| | | | Arborisation |

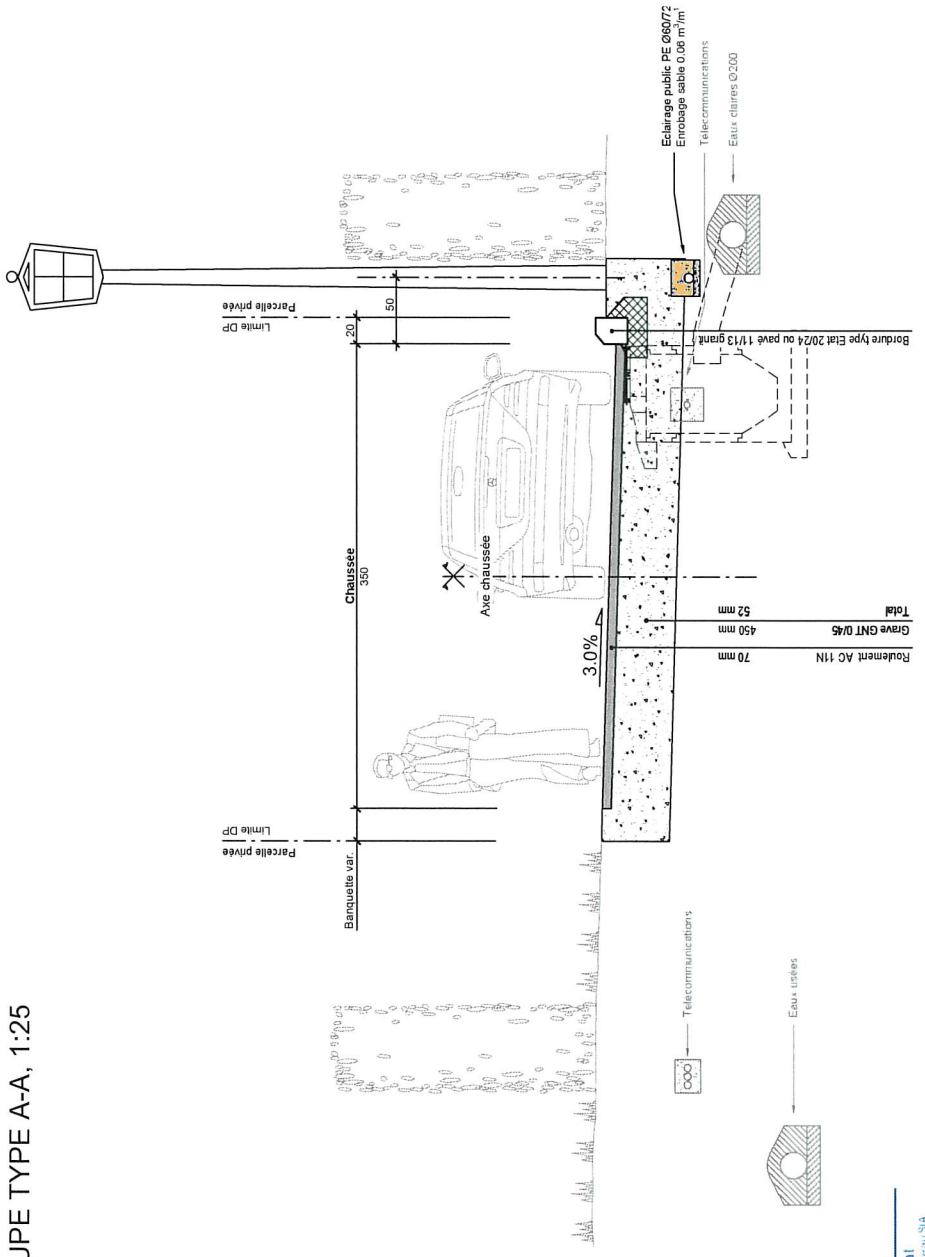
COUPE TYPE A-A, 1:25

| | |
|---|---|
|  <p>COMMUNE DE VUFFLENS-LE-CHATEAU CHEMIN DE FONTENAILLES</p> | <p>PLAN NO 116 556.001-02</p> |
| | <p>FORMATS 60x30</p> <p>AFFAIRE 116 556.001</p> |
| <p>REFECTION DE REVETEMENT ECLAIRAGE PUBLIC</p> | <p>ECHELLE 1:25</p> |
| <p>COUPE TYPE</p> | <p>02.10.2018 A1H RCK</p> |




BBHNSA GEOMETRIQUE - GENIE CIVIL - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
 Ingénieurs EPC - HES - BREVETÉ
 Géomètres brevetés - SPARAFAS


BBHNSA



COPYRIGHT
Bureau BBHNSA